

*Changement définitif du lieu de réunion des Conseils Municipaux
de la commune de Nouic*

Nombre de Conseillers

En exercice	11	L'an deux mil vingt - deux
Présents	9	le 2 septembre à dix-neuf heures
Votants	9	le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Serge NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 29 août 2022

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MME CIBERT (arrivée à 20 h 05), MM. BONNAUD, LEURS, CRUCHET, PASCAL, MME GIRAUD.

ABSENTS : MME DELUCHE, M. REBEYRAT

M. Patrick LEURS a été élu secrétaire

**CHANGEMENT DÉFINITIF du LIEU de RÉUNION des CONSEILS MUNICIPAUX de la
COMMUNE de NOUIC**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) « le Conseil Municipal se réunit et délibère à la Mairie de la Commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la Commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances ».

Compte-tenu des possibilités qu'offre en matière d'espace la salle du Conseil Municipal de la Commune de Nouic en Mairie, il convient d'envisager de définir définitivement la salle de réunion sans spectacle aménagée en 2021 contiguë au bâtiment de l'école comme lieu habituel des Conseils.

Monsieur le Maire propose que cette salle soit nommée « Salle Vany » - Vany étant une commune de Moselle dont étaient issus de nombreux réfugiés accueillis à Nouic pendant la seconde guerre mondiale. Un jumelage a existé entre les communes de Nouic et de Vany et une rue de ce village est dénommée Rue de Nouic.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide que sera défini de manière définitive la Salle Vany de la Commune de Nouic, 2, place Vany comme lieu habituel des Conseils Municipaux.
- Précise qu'une communication sera diffusée à destination de la population de Nouic.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes

Certifié exécutoire.
Transmis à la Sous-Préfecture
Le 5 septembre 2022



POUR EXTRAIT CONFORME
Nouic, le 5 septembre 2022
Le Maire
Serge NOUGIER

